



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2015
Français
Original : espagnol

Soixante-dixième session

Point 43 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Lettre datée du 16 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire afin de vous faire tenir ci-joint, pour information, le communiqué officiel du Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale de la République du Nicaragua concernant les événements graves survenus à la frontière sud du pays avec le Costa Rica (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, au titre du point 43 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Jaime **Hermida Castillo**



**Annexe à la lettre datée du 16 novembre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaire par intérim
de la Mission permanente du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale de la République du Nicaragua dénonce, devant la communauté internationale, l'entrée, de force, dans notre pays de milliers d'immigrants illégaux de nationalité cubaine, événements graves qui constituent une violation de notre territoire national.

De façon délibérée et irresponsable, le Gouvernement costaricien a envoyé plusieurs milliers de ressortissants cubains qui se trouvaient sur son territoire vers les postes frontière du sud du Nicaragua et continue de le faire.

Le Nicaragua dénonce avec la plus grande fermeté les agissements du Gouvernement costaricien, qui viole la souveraineté nationale du Nicaragua et manque aux obligations que lui impose son statut d'État partie aux mécanismes internationaux, statut qui implique le respect des frontières souveraines et des droits des migrants, en particulier en ces temps de grande mobilité des personnes.

Nous accusons le Gouvernement costaricien d'avoir provoqué une crise humanitaire aux conséquences graves pour notre région.

Le Gouvernement nicaraguayen ne tolère ni ne tolérera aucune action constituant une violation de sa sécurité souveraine ou une menace contre celle-ci, qu'il s'agisse d'une atteinte à son intégrité territoriale ou d'un manquement au strict respect dû à son système juridique.

Le Gouvernement nicaraguayen demande aux organismes internationaux compétents de prendre de toute urgence des mesures pour donner suite à la présente dénonciation et pour répondre à la grave crise provoquée par l'attitude irresponsable du Gouvernement costaricien, qui a agi en violation des conventions, des frontières et des droits.

Managua, le 15 novembre 2015
Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale